

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**à la journée moto « Reprise de guidon »**  
**du mercredi 09 avril 2025 au Pôle Mécanique Alès Cévennes à St Martin de Valgalgues**  
**(30)**

**À renvoyer à l'adresse mail : [dipn30-commex-operationrepdeg@interieur.gouv.fr](mailto:dipn30-commex-operationrepdeg@interieur.gouv.fr)**

Évènement interdit au public

**Pilote :**

NOM : .....  
Prénom : .....  
Né(e) le : .....  
Adresse : .....  
N°  
portable : .....  
Mail : .....  
...

**Passager interdit**

**Moto :**

Marque : .....Cylindrée : .....Immatriculation: .....

**Assurance :**

Nom : ..... N° contrat : ..... Validité du ..... au .....

**Permis de conduire :**

N° : ..... du ..... préfecture : ..... catégorie : .....

**Personne à prévenir en cas d'accident :**

Nom ..... N° ..... de .....  
téléphone.....

\*\*\*  
**RÈGLEMENT**

**Article 1 : PRÉSENTATION**

Une journée de prévention à la sécurité routière appelée « reprise de guidon » se déroulera le mercredi 09 Avril 2025, en 2 temps : un atelier plateau le matin et un parcours sur route l'après midi suivant le programme et

les modalités détaillés dans les articles du présent règlement. Elle sera organisée par la Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Gard et la cellule Sécurité Routière de la Préfecture du Gard, accompagnés de l'Escadron Départemental de Sécurité routière du Gard, du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard et de la Police Municipale d'Alès. Cette journée vise à sensibiliser les motards du Gard sur les risques routiers et approfondir leur conduite d'une moto de grosse cylindrée (125cm<sup>3</sup> et scooters non acceptés) .

Sur place se tiendront également un atelier de prévention animé par la sécurité routière de la Préfecture du Gard et un autre par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard.

**Article 2 : INSCRIPTIONS (priorité aux personnes titulaires du permis A n'ayant pas conduit de moto depuis plus de 10 ans et aux permis A2 de moins de 2 ans).**

Seules les motocyclettes de 2 roues de route homologuées, supérieures à 125 cm<sup>3</sup> et disposant du contrôle technique si nécessaire sont autorisées à participer à cette opération. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée à l'adresse mail indiquée dans la limite de 50 machines.

**Pour des raisons d'organisation et le nombre de places étant limité à 50, la date limite des inscriptions est fixée au 02 avril 2025.**

**Article 3 : Pièces à fournir :**

Copie du permis de conduire, attestation d'assurance et carte grise du 2 roues participant à l'opération, le présent bulletin et le formulaire de décharge dûment remplis.  
**(Tout dossier incomplet ne sera pas retenu).**

**Article 4 : SÉCURITÉ**

**Le port du casque et des gants homologués est obligatoire, le port des vêtements adaptés à la pratique de la moto est imposé pour des raisons évidentes de sécurité. L'état et l'équipement des motocyclettes devront être conformes à la réglementation (état des pneumatiques, plaque d'immatriculation... etc.). À défaut elles ne participeront pas à la manifestation.**

La consommation d'alcool est strictement interdite pendant toute la durée de la manifestation. Cette opération, basée sur un esprit de prévention et de sécurité, est organisée sur plateau puis sur routes ouvertes à la circulation. Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux réglementant la circulation sur les communes traversées et les consignes de sécurité.

**Tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement, constaté par les organisateurs, fera systématiquement l'objet d'une exclusion immédiate du participant.**

**Article 5 : FORMALITÉS**

**Les participants devront se présenter le mercredi 09 avril 2025 à 08h00 au Pôle Mécanique.** Ils devront avoir effectué le ravitaillement en carburant avant de se présenter sur le site.

A l'issue des premières formalités d'accueil, une vérification des documents administratifs (permis de conduire, certificat d'immatriculation et assurance), de l'état général des machines (pneumatiques, éclairage, échappement, plaque d'immatriculation) et des équipements du pilote sera réalisée.

**Article 6 : ASSURANCE**

Chaque participant devra vérifier que son assurance personnelle couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, avec sa propre machine, durant toutes les activités de la journée.

## Article 7 : PROGRAMME

- 08h00 – 09h00 : accueil des participants, vérifications des documents et des machines ;
- 09h00 – 09h30 : ouverture de l'opération par monsieur le Sous Préfet d'Alès, accompagné des autorités locales et départementales ; point presse ;
- 09h30 - 13h00 : 7 ateliers dont un atelier plateau au Pôle Mécanique par groupe, encadré par des policiers nationaux motocyclistes ;
- 13h00 – 14h30 : pause repas sur place
- 14h30 - 17h00 : parcours sur route par groupes chacun accompagné d'un motocycliste de la police et de la gendarmerie nationales et/ou de la police municipale.

## Article 8 : REPAS DU MIDI obligatoire :

Le repas (d'un montant de 14 euros environ) sera servi sous forme de buffet dans une salle mise à disposition par le Pôle mécanique. Il sera pris en groupe par l'ensemble des stagiaires. Chacun devra dès son arrivée, s'acquitter du repas PAR CHEQUE à l'ordre du Trésor Public (sans cela, le stagiaire ne pourra pas participer à l'opération reprise du guidon).

## Article 9 : COMMENT S'INSCRIRE

La feuille d'inscription est à retourner complétée au plus tard le 02 avril 2025 à l'adresse mail suivante : [dipn30-commex-operationrepdeg@interieur.gouv.fr](mailto:dipn30-commex-operationrepdeg@interieur.gouv.fr)

Chaque inscription sera confirmée individuellement par mail jusqu'à concurrence du nombre maximal de participants autorisés.

## Article 10 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation à reproduire et/ou publier pour dix ans, pour la France et pour l'Europe, les photographies les représentants prises au cours de la journée. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et le participant ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés. Ces photographies serviront à promouvoir l'image de marque de la manifestation auprès du grand public et au sein des services publics, sur les supports suivants : presse écrite et audiovisuelle, affiches, triptyques, cd-rom, dvd, internet, intranet.

Par mesure de sécurité, il est interdit de faire des photos des personnels policiers, gendarmes ainsi que des installations.

Les caméras de type gopro ou autres seront interdites sur la totalité de la journée.

## Article 11 : CLAUSE DE NON RECOURS CONTRE L'ÉTAT

Par son inscription à la manifestation et l'émargement du bulletin d'inscription, le participant reconnaît implicitement avoir pris connaissance des instructions contenues dans le présent règlement. Il dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incident ou accident qu'il pourrait provoquer au cours des activités et renonce à tout recours contre l'État et ses agents, ainsi que toutes les personnes aidant à l'organisation de la manifestation.

L'organisation se réserve le droit de modifier les dispositions stipulées dans le présent règlement, en fonction du nombre de participants et/ou d'impératif opérationnel imprévu ; mais aussi d'annuler l'opération en cas d'alerte météorologique.

\*\*\*

Je soussigné (nom, prénom) \_\_\_\_\_ reconnais avoir été informé que je suis tenu de respecter le Code de la route et que la responsabilité de l'État ne pourra être engagée en cas d'incident ou d'accident dans le cadre de la journée moto « Reprise de guidon ».

Je certifie exact les renseignements mentionnés ci-dessus, avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes. J'autorise les services de l'État à reproduire et publier pour dix ans, pour la France et l'Europe, les photographies me représentant prises la sortie moto « Reprise de guidon » (article 8 du règlement).

A ..... le ..... Signature



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Police nationale**

## Journée moto « Reprise de guidon »

La cellule sécurité routière de la Préfecture du Gard, les motocyclistes de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Gard, de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière du Gard et de la Police Municipale d'Alès vous invitent

**Le Mercredi 9 avril 2025 à 08h00  
Pôle Mécanique  
St Martin de Valgalmes**

Sensibilisation gratuite avec inscription au plus tard le 02 avril 2025  
avec plateau puis sortie sur route d'environ 40 km

Inscription par mail [dipn30-commex-operationrepdeg@interieur.gouv.fr](mailto:dipn30-commex-operationrepdeg@interieur.gouv.fr)

